



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 27 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/58 de la Municipalité, du 16 novembre 2023;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'600'000.-, y compris coûts de main-d'oeuvre interne, pour le renouvellement du réseau de chauffage à distance par les Services industriels au chemin du Boisy ;
2. d'amortir le crédit mentionné au point 1 au fur et à mesure des dépenses par prélèvement sur le fonds CO₂ ;
3. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'600'000.-, pour le renouvellement du réseau d'eau par le Service de l'eau au chemin du Boisy ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné au point 3 sur la rubrique 331 du Service de l'eau et à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau ;
5. de prélever un montant équivalent à la charge d'amortissement et d'intérêts mentionnée au point 4 sur le Fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau rubrique 281 ;
6. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 22'000'000.-, y compris coûts de main-d'oeuvre interne, pour le développement du réseau principal de chauffage à distance dans le quartier Maupas-Valency ;
7. d'amortir le crédit mentionné au point 6 au fur et à mesure des dépenses par prélèvement sur le Fonds pour la transition énergétique.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-sept février deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :